

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Séance du 27 octobre 2021**

**CD20211027\_28**  
**id. 5994**

*Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DELIBERATION**

### **AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS**

---

La décision modificative est l'occasion de faire un point sur l'avancement des travaux d'investissement et d'entretien votés dans le cadre de la politique départementale menée en direction des bâtiments départementaux.

D'une façon générale, l'accent a été mis sur l'achèvement des anciennes opérations, votées au cours des années précédentes, afin de clôturer un maximum d'autorisation de programme.

Tous les travaux prévus dans les programmes des années 2016 à 2019 sont désormais terminées ou en cours de finition.

#### **a - Travaux annuels**

##### Acquisitions autres matériels : (*article 21318 – sous-fonction 621*)

Afin d'acquérir un conteneur maritime supplémentaire pour le stockage de matériels, Monsieur le Président propose la création d'une autorisation de programme de 5 200 € avec l'inscription des crédits de paiement en 2021.

##### Acquisitions gros matériels de cuisine : (*article 2157 – sous-fonction 221*)

Le lave vaisselle du collègue Pierre Bayrou à Saint Antonin Noble Val connaît de nombreuses pannes et il convient de le remplacer en tout début d'année.

Il est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 2021 de 50 000 € avec l'inscription des crédits de paiement en 2022.

##### Travaux annuels dans les cours des collèges « propriété » : (*article 23122 -sous-fonction 221*)

Dans le cadre des travaux annuels de 2020 , il reste à réaliser la continuité du préau avec la façade au collègue Manuel Azaña qui permettra d'augmenter la superficie protégée des collégiens.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 10 000 €, les crédits de paiement étant prévus sur 2021.

##### Travaux annuels de l'Hôtel du Département : (*article 231311 -sous-fonction 0202*)

Le programme de travaux de l'année 2020 comprenait notamment la réalisation de cloisons dans différents services. Cette opération est en train de se finaliser, clôturant ainsi le programme de 2020.

Concernant le programme de travaux de 2021, il reste à réaliser l'installation de bornes de rechargement électriques dans les parkings sous-terrains et le début du changement des menuiseries.

## **b - Travaux pluriannuels**

### **Travaux à l'Hôtel du Département**

#### **Réfection du système de chauffage et climatisation :**

Les travaux sont en cours depuis le mois de mai 2021 suite à l'appel d'offre qui a permis de retenir l'entreprise GCM. Le planning est respecté pour se terminer fin décembre 2021.

D'ores et déjà, pour les niveaux 0, -1 et -2, les installations de chauffage et de climatisation ont été mises en route.

### **Travaux dans les collèges**

#### **Collège Pierre Darasse à Caussade :**

*(article 2317312 -sous-fonction 221)*

À l'occasion du vote du budget primitif de 2020, une autorisation de programme de 2,5 millions d'euros a été votée pour réaliser les travaux de restructuration du bâtiment demi-pension.

Les travaux ont été scindés en deux parties :

- la première partie des travaux, qui s'est réalisée au cours de l'été 2020 et du début d'année 2021, a consisté au changement des menuiseries, des sols et la réfection complète de la toiture.

Ces travaux ont été réalisés pour un montant total de 687 840,52 € TTC.

- la deuxième partie des travaux, portant sur la restructuration de la cuisine en elle-même a commencé début juillet. Les travaux devraient être terminés pour le début de l'année 2022 et la cuisine mise en service à la reprise des congés de fin d'année 2021, soit début janvier 2022.

Point d'avancement du chantier :

À l'été 2021 ont été réalisés :

- les travaux de démolition et de désamiantage préalables au chantier
- la réfection du faux plafond et de l'éclairage du réfectoire

- les travaux des réseaux extérieurs
- les travaux d'aménagement de la cuisine provisoire afin d'assurer le service de restauration scolaire en liaison froide pendant toute la durée du chantier.

Le bilan financier provisoire de cette phase de travaux se décompose ainsi :

<b>Travaux :</b>	1 190 844,31 € TTC
→ Avenants passés ou en cours de notifications	65 748,91 € TTC
Sous-total :	1 256 593,22 € TTC
<b>Honoraires de maîtrise d'œuvre :</b>	
→ marché initial	56 280,00 € TTC
→ avenant	25 119,28 € TTC
Sous-total :	81 399,28 € TTC
Frais d'études (frais de concours, bureau de contrôle, sécurité protection de la santé, études de sols...), travaux de raccordements réseaux... :	16 367,08 € TTC
<b>TOTAL OPÉRATION</b>	<b>1 354 359,58 € TTC</b>

Un bilan complet de l'opération sera donc réalisé à l'occasion du budget primitif 2022.

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre :  
 (article 231312 -sous-fonction 221)

Une autorisation de programme a été votée pour les travaux de réfection des toitures du collège pour un montant de 600 000 €. Une première tranche de travaux a été réalisée à l'été 2021 pour un montant de 348 607,38 € TTC et concerne notamment la salle d'arts plastiques.

Pour réaliser la deuxième tranche, qui sera programmée à l'été 2022, il convient d'augmenter l'autorisation de programme de 250 000 €.

Monsieur le Président propose donc de porter cette autorisation de programme à 850 000 €, 250 000 € de crédits de paiement supplémentaires étant nécessaires en 2022.

## **Travaux de restructuration du centre universitaire de Montauban**

L'opération est réalisée dans le cadre d'un contrat de mandat de délégation de Maître d'ouvrage passé avec la SEM AREC (anciennement COGEMIP) en juillet 2016.

Cette opération complexe a nécessité une longue phase de mise au point des co-financements, entre la Région, l'État et les fonds européens.

Aujourd'hui, ont été réalisés :

- Du 1<sup>er</sup> juin 2020 à fin novembre 2020 : travaux de réaménagement du restaurant universitaire.
- Aménagement du bâtiment de l'innovation durant les vacances d'avril 2021.
- Été 2021 : livraison de tous les aménagements extérieurs (y compris les espaces verts).
- De mars 2021 à fin octobre 2021 : Pavillon des savoirs phase 2
- De mars 2021 à début avril 2022 : Pavillon de l'éducation

Les espaces mutualisés avec l'institut de formation en soins infirmier ont été achevés afin de permettre aux étudiants de bénéficier de tous les locaux nécessaires à l'ouverture, en septembre 2021, du nouveau bâtiment construit par la région.

## **Travaux dans les bâtiments du pôle des solidarités humaines**

Création de la maison des solidarités de Montech sur le site de l'ancienne gendarmerie :

À l'occasion de la réunion consacrée au compte administratif du 27 juin 2018, une autorisation de programme de 1,1 millions d'euros a été votée en vue de la réhabilitation et de l'extension de l'ancien bâtiment des locaux de service de la brigade de gendarmerie, pour accueillir la maison des solidarités de Montech.

Les travaux ont commencé en juillet 2020 et se sont terminés en avril 2021.

Les décomptes généraux définitifs permettant de clôturer les marchés et de réaliser un bilan financier définitif de l'opération sont en cours d'élaboration. Le bilan définitif sera donc communiqué au cours d'une prochaine session.

Concernant le projet de Tarn-et-Garonne habitat sur les deux bâtiments de logement, la cession des bâtiments a été réalisée fin 2020 et la fin des travaux de réhabilitation doit être attendue pour réaliser les travaux du parking.

Restructuration et extension des bâtiments du pôle des solidarités humaines pour la maison départementales des personnes handicapées :

Une autorisation de programme de 1,7 millions d'euros a été voté en 2019 pour la réalisation du projet de restructuration de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et la réorganisation de locaux du pôle des solidarités humaines.

Pour rappel, le projet de réaménagement consiste en :

- un regroupement de tous les services de la maison départementale des personnes handicapées au sein du bâtiment de la rue de la Banque,
- la construction d'une extension dans la cour pour créer un accueil et un ascenseur,
- et le réaménagement des services du pôle des solidarités humaines.

Les travaux ont commencé en février 2020. Les travaux ont été réalisés alors que la maison départementale des personnes handicapées et le Pôle solidarité humaine maintenaient leur activité. Les travaux ont été terminés en mai 2021.

Les décomptes généraux définitifs permettant de clôturer les marchés et de réaliser un bilan financier définitif de l'opération sont en cours d'élaboration. Le bilan définitif sera donc communiqué au cours d'une prochaine session.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la commission des finances, personnel, affaires générales,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve les ajustements cités ci-dessous, concernant :
  - la création d'une autorisation de programme de 5 200 €, sur l'article 21318 – sous-fonction 621, avec l'inscription des crédits de paiement en 2021, pour l'achat d'un conteneur maritime ;
  - l'augmentation de l'autorisation de programme de 2021 de 50 000 €, sur l'article 2157 – sous-fonction 221, avec l'inscription des crédits de paiement en 2022, pour le remplacement du lave-vaisselle du collège Pierre Bayrou à Saint Antonin Noble Val.
  - l'augmentation de l'autorisation de programme de 10 000 € sur l'article 23122 -sous-fonction 221, les crédits de paiement étant prévus sur 2021, pour terminer le préau du collège Manuel Azaña à Montauban.
  - l'augmentation de l'autorisation de programme de 250 000 € sur l'article 231312 -sous-fonction 221 avec l'inscription des crédits de paiement en 2022, afin de terminer les travaux de réfection des toitures du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre.
- Prend acte du bilan synthétique des opérations menées en direction des bâtiments départementaux, au titre du programme annuel de travaux d'entretien et du programme d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL